



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-060-2025-07

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-07-31-00003 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/80 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 3

IDF-2025-07-31-00004 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/81 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Délégation départementale de Paris

IDF-2025-07-25-00010 - Arrêté SG/DRH 2025-09 portant nomination de Madame Esther LEPAICHEUX aux fonctions de Directrice adjointe de la délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page) Page 11

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-07-24-00027 - Acte de déclaration n° DOS - 2025 / 3572 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « EUROFINs BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » sis, 20 avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330) (5 pages) Page 13

IDF-2025-07-24-00026 - Acte de déclaration n° DOS-2025 / 3569 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Ouilab - BIOSMOSE IDF » sis 31, rue Saint-Denis à COLOMBES (92700) (7 pages) Page 19

IDF-2025-07-24-00025 - Acte de déclaration n° DOS-2025 / 3571 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004) (13 pages) Page 27

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-31-00003

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/80 portant
autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/80

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 26 juin 1943 portant octroi de la licence n°95#000058 à l'officine de pharmacie sise 5 Place du 11 Novembre à ARGENTEUIL (95100) ;
- VU** la demande enregistrée le 15 avril 2025, présentée par Monsieur Hicham DIDI, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DES BERGES DE SEINE à ARGENTEUIL (95100) en vue du transfert de cette officine vers le 26 Boulevard du Général Delambre à ARGENTEUIL (95100) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 27 juin 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 2 juin 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 1.1 kilomètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au nord par l'Avenue Jean Jaurès et le Boulevard du Général Leclerc, à l'est par la rue Ambroise Thomas, au sud par le quai de Bezons et le quai John B. Kelly, à l'ouest par le Boulevard du Général Delambre ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Hicham DIDI, pharmacien titulaire et représentant de la SELAS PHARMACIE DES BERGES DE SEINE, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 5 Place du 11 Novembre à ARGENTEUIL (95100) vers le 26 Boulevard du Général Delambre à ARGENTEUIL (95100).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°95#001147 est octroyée à l'officine au 26 Boulevard du Général Delambre à ARGENTEUIL (95100).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°95#000058 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 juillet 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-31-00004

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/81 portant
autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/81

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 16 juillet 1943 portant octroi de la licence n°92#000146 à l'officine de pharmacie sise 1059 Avenue Roger Salengro à CHAVILLE (92370) ;
- VU** la demande enregistrée le 30 avril 2025, présentée par Madame Elsa LENNUYEUX et Monsieur Julien COURTIN, pharmaciens titulaires et représentants de la SELARL PHARMACIE DES CRENEAUX à CHAVILLE (92370) en vue du transfert de cette officine vers le 6 Parvis Robert Schuman à CHAVILLE (92370) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 11 juin 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 2 juin 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 140 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au nord par la frontière communale, au sud par la Forêt, la rue Carnot, et en passant par la rue Albert 1er et la voie ferrée et à l'ouest par la frontière communale, à l'est par la route du Pavé des Gardes ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Elsa LENNUYEUX et Monsieur Julien COURTIN, pharmaciens titulaires et représentants de la SELARL PHARMACIE DES CRENEAUX, sont autorisés à transférer l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires du 1059 Avenue Roger Salengro à CHAVILLE (92370) vers le 6 Parvis Robert Schuman à CHAVILLE (92370).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°92#002397 est octroyée à l'officine 6 Parvis Robert Schuman à CHAVILLE (92370).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°92#000146 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 31 juillet 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-25-00010

Arrêté SG/DRH 2025-09 portant nomination de
Madame Esther LEPAICHEUX aux fonctions de
Directrice adjointe de la délégation
départementale de Paris de l'Agence régionale
de santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° SG/DRH 2025-09

**portant nomination de Madame Esther LEPAICHEUX aux fonctions de
Directrice adjointe de la délégation départementale de Paris
de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Esther LEPAICHEUX est chargée des fonctions de Directrice adjointe de la délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 15 juillet 2025.
- ARTICLE 2 :** Le Directeur de la Délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 25 juillet 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-24-00027

Acte de déclaration n° DOS - 2025 / 3572
portant fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multisites « EUROFINS BIOMED
ILE-DE-FRANCE EST » sis, 20 avenue du Général
Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**Acte de déclaration n° DOS – 2025 / 3572
portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » sis, 20 avenue du Général Leclerc
à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS-2025/211 en date du 8 janvier 2025 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » sis 20 avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330) ;

CONSIDERANT Les demandes reçues en date des 20 décembre 2024, 28 janvier 2025, 5 février 2025, le 11 avril 2025, le 23 avril 2025, le 28 avril 2025 et complétées définitivement le 12 mai 2025, adressées par Madame Véronique MARTIN, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale multisites « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST », sis 20, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330), portant sur les modifications suivantes :

- L'ouverture d'un site sis 5 rue des Près Saint Martin à PONTAULT-COMBAULT (77340) ;
- L'intégration de Madame Mama SAD HOUARI et son agrément en qualité de biologiste médical associée de la SELAS « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » par le biais du prêt de consommation d'une action d'EUROFINS LABAZUR PROVENCE à son profit au 17 octobre 2024 ;
- L'intégration de Madame Raquel ROUAH et son agrément en qualité de biologiste médical associée de la SELAS « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » par le biais du prêt de consommation d'une action d'EUROFINS LABAZUR PROVENCE à son profit au 2 janvier 2025 ;

CONSIDERANT L'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » en date du 26 novembre 2024 actant :

- L'ouverture d'un site sis 5 rue des Prés Saint Martin à PONTAULT-COMBAULT (77340) ;
- La nomination de Madame Emna MESSEDI en qualité de directrice générale à compter du 26 novembre 2024 ;
- L'intégration et l'agrément de Madame Mama SAD HOUARI en qualité de biologiste médical associée au 26 novembre 2024, au moyen de la cession d'une action de catégorie A de la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » à son profit ;

CONSIDERANT L'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » en date du 15 janvier 2025 actant :

- L'intégration de Madame Raquel ROUAH et son agrément en qualité de biologiste médical associée de la SELAS « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » par le biais du prêt de consommation d'une action de la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE » à son profit à compter du 2 janvier 2025 ;

CONSIDERANT La copie du bail commercial conclu entre la SCI « RDE INVEST », le bailleur, et la société « EUROFINS LABAZUR PROVENCE », le preneur, disposant d'une faculté de substitution de la société « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST », relative à la location des locaux sis 5 rue des Prés Saint-Martin à PONTAULT-COMBAULT (77340) en date du 12 juillet 2022, à compter du 17 décembre 2022, avec substitution du preneur en date du 19 septembre 2023 ;

CONSIDERANT Les plans des locaux du site sis 5 rue des Prés Saint-Martin à PONTAULT-COMBAULT (77340), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 7,37 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R.6222-3 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT La copie de la liste du matériel et des équipements du laboratoire de biologie médicale « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » ;

CONSIDERANT La liste des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » ;

CONSIDERANT La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » et Madame Mama SAD HOUARI, en date du 17 octobre 2024, à compter du 21 octobre 2024, modifiée par voie d'avenant en date du 29 novembre 2024 ;

CONSIDERANT L'autorisation ministérielle accordée par arrêté du 11 décembre 2023 à Madame Mama SAD HOUARI pour exercer en France la profession de médecin dans la spécialité biologie médicale, ainsi que son inscription au tableau de l'ordre des médecins le 3 décembre 2024 ;

CONSIDERANT La convention de prêt de consommation et l'ordre de mouvement de 2000 actions de catégorie A, conclue entre la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » et Madame Mama SAD HOUARI, à compter du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT La convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » et Madame Raquel ROUAH en date du 23 décembre 2024, à compter du 2 janvier 2025 ;

CONSIDERANT La copie de l'attestation de réussite du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Madame Raquel ROUAH, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 6 mai 2025 ;

CONSIDERANT La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie A, conclue entre la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » et Madame Raquel ROUAH, à compter du 21 janvier 2025 ;

CONSIDERANT L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » n° 8-4284 Rév.1 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 19 décembre 2024 et pour date de fin de validité le 30 septembre 2028 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » dont le siège social sis, 20 avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330), **dirigé par Mesdames Véronique MARTIN, Laurence LUQUET et Emna MESSEDI**, et exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST », sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 002 762 1, fonctionne sur les **cinq sites ouverts** au public ci-dessous :

- 1- Le site « OZOIR-LA-FERRIERE », site principal et siège social
20 avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)
Ouvert au public **du lundi au vendredi de 7h à 17h30 et le samedi de 7h30 à 12h**
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 763 9
- 2- Le site « THORIGNY-SUR-MARNE »
33 rue Raymond Poincaré à THORIGNY-SUR-MARNE (77400)
Ouvert au public **du lundi au vendredi de 7h à 18h et le samedi de 7h30 à 12h**
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (bactériologie,
parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 764 7
- 3- Le site « AVON »
Avenue du Général de Gaulle à AVON (77210)
Ouvert au public **du lundi au vendredi de 7h à 17h30 et le samedi de 7h30 à 12h**
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 765 4
- 4- Le site « PONTOISE »
42 rue Pierre Fontaine à PONTOISE (95300)
Ouvert au public **du lundi au vendredi de 7h à 17h et le samedi de 7h30 à 12h00**
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 620 4
- 5- Le site « PONTAULT-COMBAULT », à compter du 25 aout 2025
5 rue des Prés Saint Martin PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public **du lundi au vendredi de 7h à 17h et le samedi de 7h30 à 12h00**
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 878 5

La liste des **sept biologistes médicaux associés** exerçant au sein du laboratoire « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » est la suivante :

1. Madame Véronique MARTIN, pharmacien, biologiste co-responsable, Présidente
2. Madame Laurence LUQUET, pharmacien, biologiste co-responsable,
3. Madame Emna MESSEDI, pharmacien, biologiste **co-responsable**,
4. Monsieur Jean-Luc MILLUL, médecin, biologiste médical exerçant à temps partiel à raison de 2,5 jours par semaine
5. Monsieur Redha ABABSA, pharmacien, biologiste médical associé,
6. **Madame Mama SAD HOUARI, médecin, biologiste médical associée,**
7. **Madame Raquel ROUAH, médecin, biologiste médical associée,**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » est la suivante :

Associés	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total des actions	Capital social en %	Droits de vote en %
Véronique MARTIN	4 001		4 001	20,0050%	20,0050 %
Laurence LUQUET	1 000		1 000	5,0000%	5,0000 %
Emna MESSEDI	1 000		1 000	5,0000%	5,0000 %
Jean-Luc MILLUL	1 000		1 000	5,0000%	5,0000 %
Redha ABABSA	1 000		1 000	5,0000%	5,0000 %
Mama SAD HOUARI	1 000		1 000	5,0000%	5,0000 %
Raquel ROUAH	1 000		1 000	5,0000%	5,0000 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	10 001		10 001	50,0050 %	50,0050 %
SELAS « EUROFINS LABAZUR PROVENCE »		5 000	5 000	25 %	25%
Sous-total Associés Professionnels Externes		5 000	5 000	25%	25 %
SAS « EUROFINS BIOLOGIE MEDICALE HOLDING France »		4 999	4 999	24,9950 %	24,9950 %
Sous-total Tiers Porteurs		4 999	4 999	24,9950 %	24,9950 %
Total	10 001	9 999	20 000	100%	100%

- ARTICLE 2° :** L'acte de déclaration n° DOS-2025/211 en date du 8 janvier 2025 portant modification du fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EUROFINS BIOMED ILE-DE-FRANCE EST » sis 20 avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-24-00026

Acte de déclaration n° DOS-2025 / 3569 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale « Ouilab - BIOSMOSE IDF » sis 31, rue
Saint-Denis à COLOMBES (92700)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS-2025 / 3569 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Ouilab – BIOSMOSE IDF » sis 31, rue Saint-Denis à COLOMBES (92700)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS 2025/844 du 11 mars 2025, portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « Ouilab – BIOSMOSE IDF » sis, 31, rue Saint-Denis à COLOMBES (92700)

CONSIDERANT Les demandes reçues en date du 19 mars 2025 et complétées définitivement le 23 juin 2025 adressées par le cabinet d'avocats « ADVEN », conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multisites « Ouilab – BIOSMOSE IDF » sis, 31, rue Saint-Denis à COLOMBES (92700), afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Camille PONCE, médecin biologiste, à effet au 24 mars 2025, et la cession de onze actions de préférence de catégorie A au profit de la société « Ouilab – ESPACEBIO » ;
- L'intégration de Madame Béatrice TERRASSE, pharmacien, en qualité de biologiste médical associée au sein de la SELAS « Ouilab – BIOSMOSE IDF » à compter du 1^{er} avril 2025, au moyen de la cession d'une action de préférence de catégorie A détenue par la SELAS « Ouilab – ESPACEBIO » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Thomas VIEILLARD, pharmacien biologiste, à effet au 2 juin 2025, et la cession de deux mille trois cent trois actions de préférence de catégorie A au profit de la société « Ouilab – ESPACEBIO » ;

CONSIDERANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « Ouilab - BIOSMOSE IDF », en date du 27 janvier 2025, portant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Camille PONCE, médecin biologiste, à effet au 24 mars 2025, et la cession de onze actions de préférence de catégorie A au profit de la société « Ouilab – ESPACEBIO » ;

- CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « Ouilab – BIOSMOSE IDF », en date du 12 mars 2025, portant acte de :
- L'intégration de Madame Béatrice TERRASSE, pharmacien, en qualité de biologiste médical associée au sein de la SELAS « Ouilab – BIOSMOSE IDF » à compter du 1^{er} avril 2025, au moyen de la cession d'une action de préférence de catégorie A détenue par la SELAS « Ouilab – ESPACEBIO » à son profit ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « Ouilab – BIOSMOSE IDF », en date du 2 juin 2025, portant acte de :
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Thomas VIEILLARD, pharmacien biologiste, à effet au 2 juin 2025, et la cession de deux mille trois cent trois actions de préférence de catégorie A au profit de la société « Ouilab – ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Camille PONCE en date du 24 septembre 2024, à effet au 24 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession des onze actions de préférence de catégorie A de Madame Camille PONCE à la SELAS « Ouilab – ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « Ouilab – BIOSMOSE IDF » et Madame Béatrice TERRASSE en date du 12 mars 2025, à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Béatrice TERRASSE ainsi que la demande de son inscription à la section G à l'ordre national des pharmaciens en date du 12 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence de catégorie A de la SELAS « Ouilab – BIOSMOSE IDF » au profit de Madame Béatrice TERRASSE ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Thomas VIEILLARD en date du 2 mars 2025, à effet au 2 juin 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'ordre de mouvement relatif à la cession des deux mille trois cent trois actions de préférence de catégorie A de Monsieur Thomas VIEILLARD à la SELAS « Ouilab – ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social de la société « Ouilab – BIOSMOSE IDF » ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « Ouilab – BIOSMOSE IDF » n° 8-3738 rév. 9 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 1^{er} février 2025 et pour date de fin de validité le 31 janvier 2030 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « Ouilab – BIOSMOSE IDF » dont le siège social sis 31 rue Saint-Denis à Colombes (92700), codirigé par Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Monsieur David STOLAR et Monsieur Julien NGUYEN, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Ouilab – BIOSMOSE IDF » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 801 6, fonctionne sur les vingt-deux sites listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social
31 rue Saint Denis à COLOMBES (92700) ;
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 802 4

2. Le site Félix Faure
51 rue Félix Faure à COLOMBES (92700)
Ouvert au public jusqu'à 14 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 805 7
3. Le site Courbevoie
103 rue Armand Silvestre à COURBEVOIE (92400)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures 30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 803 2
4. Le site Bois-Colombes
6 rue Mertens à BOIS-COLOMBES (92270)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 806 5
5. Le site Levallois-Perret
57 rue du Président Wilson à LEVALLOIS-PERRET (92300)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures 30 et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 804 0
6. Le site Maurepas
27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 832 1
7. Le site Carillon
18, avenue du Général Sarraill à CHATOU (78400)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 221 6
8. Le site Saint Symphorien
4, place Saint-Symphorien à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 222 4
9. Le site du Clos Bertin
12, boulevard Maurice Berteaux à FRANCONVILLE (95130)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 329 0
10. Le site de Magnanville
34 rue de l'Ouest à MAGNANVILLE (78200)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 238 0
11. Le site du Clos Hardy
2 rue du Clos du Hardy à MANTES-LA-VILLE (78711)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 239 8

12. Le site le Mail (Vélizy)
9 avenue du Général de Gaulle à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré-post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 242 2
13. Le site Hervet
3 rue Hervet à RUEIL-MALMAISON (92500)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et fermé le samedi
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 865 1
14. Le site Eaubonne
113 rue du Général Leclerc à EAUBONNE (95600)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 125 2
15. Le site du Plessis Bouchard
80 Chaussée Jules César à LE PLESSIS BOUCHARD (95130)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 767 3
16. Le site Sannois
23 boulevard Charles de Gaulle à SANNOIS (95110)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 769 9
17. Le site de Bougival Drionne
14 rue du Général Leclerc à BOUGIVAL (78380)
Ouvert au public jusqu'à 12 heures 30 et fermé le samedi
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 240 6
18. Le site Platanes
2 Avenue des Platanes à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 391 7
19. Le site le Clos Vélizy
70 Place de Louvois à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et fermé le samedi
Site pré et post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 241 4
20. Le site Bonnières-sur-Seine
27-29, Avenue de la République à BONNIERES SUR SEINE (78270)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 471 7
21. Le site Arsenal
61, Rue des Bons Raisins, ZAC de l'Arsenal, à RUEIL-MALMAISON (92500)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi matin
Site pré post analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 427 8

22. Le site Nanterre

16, Rue des Peupliers à NANTERRE (92000)

Ouvert au public jusqu'à 19 heures et le samedi jusqu'à 15h30

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (allergie, hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, auto-immunité) et de microbiologie générale (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 430 2

La liste des vingt-cinq biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont trois biologistes coresponsables, est la suivante :

1. Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, pharmacien biologiste co-responsable, Président
2. Monsieur David STOLAR, pharmacien biologiste, co-responsable,
3. Monsieur Julien NGUYEN, pharmacien biologiste, co-responsable, exerçant à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,
4. Monsieur Jean-Luc FRANÇAIS, pharmacien biologiste, associé,
5. Monsieur Pascal RASMY, pharmacien biologiste, associé,
6. Madame Caroline FIOCCONI, pharmacien biologiste, associée,
7. Madame Claudine QUERCIA, médecin biologiste, associée, à mi-temps soit 2,5 jours par semaine,
8. Madame Juliette COULAND, médecin biologiste médical, associée,
9. Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste médical, associée, à temps partiel à raison de 4,25 jours par semaine,
10. Monsieur Frédéric THIEBAUT, pharmacien, biologiste médical associé, à mi-temps soit 2,5 jours par semaine,
11. Madame Caroline DEAL, pharmacien, biologiste médical associée, à mi-temps partiel soit 2,5 jours par semaine,
12. Madame Virginie METRAL, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,
13. Madame Françoise GRAVE-MAILLES, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,
14. Madame Caroline ROUZAUD, pharmacien, biologiste médical associée,
15. Monsieur Éric ROUZAUD, médecin, biologiste médical associé,
16. Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical associée,
17. Monsieur Jacky MOORE, pharmacien, biologiste médical associé,
18. Madame Sylvie GOENNER, pharmacien, biologiste médical associée,
19. Madame Emmanuelle THOMAS, pharmacien, biologiste médical associée,
20. Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 3 jours par semaine,
21. Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4,25 jours par semaine,
22. Monsieur David FISCHÉLIS, pharmacien, biologiste médical associé,
23. Madame Amélie DUMESGES, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4,5 jours par semaine,
24. Monsieur Philippe AMOYEL, pharmacien, biologiste médical associé, à mi-temps,
- 25. Madame Béatrice TERRASSE, pharmacien, biologiste médical associée,**

La répartition du capital social de la SELAS « Ouilab – BIOSMOSE IDF » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions de préférence A	Actions de préférence B	Capital et droits de vote en %
Claudine QUERCIA	1	0	0,0002%
Caroline FIOCCONI	5708	1	0,969%
Jean-Luc FRANCAIS	22241	0	3,775%
David STOLAR	21740	3739	4,325%
Pascal RASMY	20841	1400	3,775%
Juliette COULAND	1	0	0,0002%
Violaine PAIN	1	0	0,0002%
Frédéric THIEBAUT	2303	0	0,391%
Julien NGUYEN	55074	0	9,348%
Caroline DEAL	2303	0	0,391%
Jean-Charles QUINCAMPOIX	58475	0	9,925%
Virginie METRAL	2303	0	0,391%
Françoise GRAVE-MAILLES	2303	0	0,391%
Cécile de CARVALHO	35	11	0,008%
Caroline ROUZAUD	35	11	0,008%
Eric ROUZAUD	35	11	0,008%
Emmanuelle THOMAS	35	11	0,008%
Jacky MOORE	35	11	0,008%
Sylvie GOENNER	35	11	0,008%
Candice-Mélisande PHELIPPEAU	11	0	0,002%
Amine KOTTI	11	0	0,002%
SPFPL BIO-POLE, associé unique, Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX	32173	9968	7,153%
SPFPL 3K, associé unique, Monsieur Julien NGUYEN	43203	11940	9,360%
David FISCHÉLIS	1	0	0,0002%
Amélie DUMESGES	1	0	0,0002%
Philippe AMOYEL	1	0	0,0002%
Béatrice TERRASSE	1	0	0,0002%
<i>Sous-total Associés Professionnels Internes</i>	268906	27114	50,246%
SELAS « LBM Ouilab-ESPACEBIO »	160555	116035	46,948%
<i>Sous-total Associés Professionnels Externes</i>	160555	116035	46,948%
SASU FIOCCO (détenue par Mme Caroline FIOCCONI)	12399	4133	2,806%
<i>Sous-total Tiers Porteur</i>	12 399	4 133	2,806%
TOTAL	441 860	147 282	100,000 %

- ARTICLE 2° :** L'acte de déclaration n° DOS 2025/844 du 11 mars 2025, portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « Ouilab – BIOSMOSE IDF » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-07-24-00025

Acte de déclaration n° DOS-2025 / 3571 portant
modification de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » sis,
31 boulevard Henri IV à PARIS (75004)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**Acte de déclaration n° DOS-2025 / 3571
portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« GUEVALT » sis, 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS-2025/385 en date du 17 janvier 2025 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004).

CONSIDERANT Les demandes reçues en date des 10 mars 2025, 19 mars 2025, 14 avril 2025 et complétées définitivement le 16 juin 2025, adressées par le cabinet d'avocats MBA & ASSOCIES, conseils juridiques mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multisites « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004), afin de prendre en compte :

- La fermeture définitive du site pré et post-analytique sis 32 boulevard du Temple à PARIS (75011), numéro FINESS 75 005 908 1, à effet au 31 décembre 2024 ;
- La fermeture définitive du site pré et post-analytique sis 20 rue Paul Déroulède à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), numéro FINESS 94 002 187 6, à effet au 31 décembre 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Claire BIENVENU à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Françoise CALONNE à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de Madame Laetitia SIFER ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Thierry BRUN à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Cécile MANCY à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- L'intégration de Monsieur Alexandre SUPARSCHI en qualité de biologiste médical associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action consenti par Madame Laëtitia SIFER à son profit à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- L'intégration de Monsieur Mohamed DJELLEL en qualité de biologiste médical associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par Madame Laëtitia SIFER à son profit à compter du 17 mars 2025 ;
- L'intégration de Monsieur Franck SEBBAN en qualité de biologiste médical associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par Madame Laëtitia SIFER à son profit à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Geneviève ROCHET à effet du 31 mars 2025, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Marie-Ange SCEMAMA à effet du 31 mars 2025, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la SELAS « BIO-CLINIC » ;
- La modification des statuts de la SELAS « GUEVALT » en date du 14 février 2025, à effet au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT L'extrait du procès-verbal du comité de direction de la SELAS « GUEVALT » en date du 2 décembre 2024, prenant acte de :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 32 boulevard du Temple à Paris (75011), à effet au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT L'extrait du procès-verbal du comité de direction de la SELAS « GUEVALT » en date du 31 janvier 2025, prenant acte de :

- La fermeture définitive du site pré et post-analytique sis 20 rue Paul Déroulède à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100), à effet au 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT L'extrait du procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires de la SELAS « GUEVALT » en date du 18 décembre 2024, prenant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Claire BIENVENU à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la société « BIO-CLINIC » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Françoise CALONNE à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la Madame Laëtitia SIFER ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Thierry BRUN à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la société « BIO-CLINIC » ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Cécile MANCY à effet du 31 décembre 2024, et la cession de 10 actions de catégorie O au bénéfice de la société « BIO-CLINIC » ;
- L'intégration de Monsieur Alexandre SUPARSCHI en qualité de biologiste médical associé de la SELAS « GUEVALT » par le biais du prêt de consommation d'une action à consentir par Madame Laëtitia SIFER à son profit à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

- CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal des délibérations de la collectivité des associés de la SELAS « GUEVALT » en date du 14 février 2025, prenant acte de la modification des statuts de la société à effet au 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Claire BIENVENU en date du 26 juin 2024, à effet au 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Françoise CALONNE en date du 27 juin 2024, à effet au 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Thierry BRUN en date du 28 juin 2024, à effet au 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** Le certificat de travail établi par la Présidente de la SELAS « GUEVALT » faisant mention de la cessation des fonctions de Madame Cécile MANCY à effet au 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « GUEVALT » et Monsieur Alexandre SUPARSCHI en date du 20 novembre 2024, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'attestation de réussite du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Alexandre SUPARSCHI, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins en date du 17 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie O, conclue entre Monsieur Alexandre SUPARSCHI et Madame Laëtitia SIFER, à compter du 22 novembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation de trente (30) actions de catégorie O, conclue entre la société « BIO-CLINIC » et Madame Laëtitia SIFER, en date du 31 décembre 2024, à compter du 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « GUEVALT » et Monsieur Mohamed DJELLEL en date du 13 février 2025, à compter du 17 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'attestation de réussite du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Mohamed DJELLEL, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens en date du 17 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie O, conclue entre Monsieur Mohamed DJELLEL et Madame Laëtitia SIFER, à compter du 17 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « GUEVALT » et Monsieur Franck SEBBAN en date du 14 mars 2025, à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'attestation de réussite du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Franck SEBBAN, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens en date du 1^{er} avril 2025 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'une action de catégorie O, conclue entre Monsieur Franck SEBBAN et Madame Laëtitia SIFER, à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation de vingt (20) actions de catégorie O, conclue entre la société « BIO-CLINIC » et Madame Laëtitia SIFER, en date du 31 mars 2025, à compter du 31 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Geneviève ROCHET en date du 30 septembre 2024, à effet au 1^{er} avril 2025 ;

- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Marie-Ange SCEMAMA en date du 30 septembre 2024, à effet du 31 mars 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts modifiés en date du 14 février 2025, à effet au 31 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « GUEVALT » n° 8-3718 Rév.17 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 11 juillet 2025 et pour date de fin de validité le 30 novembre 2029 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et de droit de vote de la SELAS « GUEVALT » à compter du 1^{er} avril 2025 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale multi-sites « GUEVALT » dont le siège social sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004), codirigé par Madame Laetitia SIFER, Madame Célia SABBAGH, Madame Véronique BRAVY, Madame Anne-Lise BRAVETTI, Madame Stéphanie BERNUSSET, Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN et Monsieur François TOULAT, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiées « GUEVALT » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n°75 004 937 1, fonctionne sur les **cinquante-cinq** sites listés ci-dessous :

1. Le site Henri IV siège social et site principal
31, boulevard Henri IV à PARIS (75004)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 023 9
2. Le site Des Filles du Calvaire
2, boulevard des Filles du Calvaire à PARIS (75011)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7
3. Le site Jean-Jaurès
127, avenue Jean-Jaurès à PARIS (75019)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 940 5
4. Le site d'Algérie
30, boulevard d'Algérie à PARIS (75019)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 939 7
5. Le site Général de Gaulle
23-25 Rue Durmersheim, 47-49 Rue Aristide Briand à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 94 001 704 9
6. Le site La Plaine
29-31, rue de la Plaine à PARIS (75020)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 943 9

7. Le site Vignon
10, rue Vignon à PARIS (75009)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins
Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 950 4
8. Le site Pompe
20, rue de la Pompe à PARIS (75016)
Ouvert au public jusqu'à 15h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 005 185 6
9. Le site Faubourg Poissonnières
11, rue du Faubourg Poissonnières à PARIS (75009)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 942 1
10. Le site Docteur Blanche
56, rue du Docteur Blanche à PARIS (75016)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 481 9
11. Le site Foch
29, Avenue Foch à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 185 0
12. Le site Aristide Briand
96, boulevard de Créteil et 1 rue Aristide Briand à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 186 8
13. Le site Rivoli
8 rue de Rivoli à PARIS (75004)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 75 004 938 9
14. Le site Ledru Rollin
167, avenue Ledru Rollin à PARIS (75011)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 025 4
15. Le site Franklin
163, avenue Franklin à LES PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 573 9
16. Le site Aristide Briand
5, boulevard Aristide Briand à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et fermé les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 611 7

17. Le site Verdun
5, avenue de Verdun à ROMAINVILLE (93230)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 651 3
18. Le site Vaugirard
234, rue de Vaugirard à PARIS (75015)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 259 9
19. Le site Des Lilas
118, rue de Paris à LILAS (93260)
Ouvert au public jusqu'à 19h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 701 6
20. Le site de Paris
30, rue de Paris à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 680 2
21. Le site Gallieni
28/30 avenue Gallieni à EPINAY-SUR-SEINE (93800)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 364 3
22. Le site Epinay-sur-Seine
24, bis rue de Paris à EPINAY-SUR-SEINE (93800)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 473 2
23. Le site Alfortville
95-97, rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE (94140)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 179 3
24. Le site Laumière
121, rue de Meaux – 90 avenue Jean Jaurès à PARIS (75019)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 426 3
25. Le site Paris
109, rue Ordener à PARIS (75018)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 958 7
26. Le site Sevrans
16, rue Lucien Sportiss à SEVRAN (93270)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 476 5

27. Le site Aulnay-sous-Bois
66, Chemin du Moulin de la Ville à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 477 3
28. Le site Raspail
58, avenue Raspail à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 164 5
29. Le site Jean-Jaurès
34, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY (94500)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 657 9
30. Le site Champigny
61, avenue Roger Salengro à CHAMPIGNY (94500)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 120 7
31. Le site Stalingrad
6, boulevard de Stalingrad à CHOISY-LE-ROI (94600)
Ouvert au public jusqu'à 15h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 122 3
32. Le site Verdun
40, avenue de Verdun à CRETEIL (94000) au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC)
Ouvert au public jusqu'à 16h00 et les samedis matins
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 286 6
33. Le site Joinville
8, rue de Paris à JOINVILLE (94340)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 662 9
34. Le site Mesnil
22, avenue du Mesnil à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94211)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 071 2
35. Le site Daumesnil
245, avenue Daumesnil à PARIS (75012)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 195 5

36. Le site Des Remises
8 bis, rue Des Remises à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) en lien avec la
Clinique Gaston Metivet sis 48, rue d'Alsace Lorraine à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
(94100)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Pratiquant les examens de biologie médicale délocalisés (EBMD)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 124 9
37. Le site Gallieni
135, avenue Gallieni à SAINT-MANDE (94160)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 123 1
38. Le site Moutier
32, rue Moutier à SUCY-EN-BRIE (94370)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 070 4
39. Le site Defrance
139, rue Defrance à VINCENNES (94300)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 643 9
40. Le site Georges Pompidou
6, allée Georges Pompidou à VINCENNES (94300)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et les samedis matins
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 638 9
41. Le site Villejuif
42, boulevard Maxime Gorki à VILLEJUIF (94800)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et fermé les samedis
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 813 8
42. Le site Le Kremlin-Bicêtre
2-4, rue du Général Leclerc à LE KREMLIN-BICÊTRE (94270)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 817 9
43. Le site Villeneuve-le-Roi
86, avenue du Général de Gaulle à VILLENEUVE-LE-ROI (94290)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 102 5
44. Le site Vitry-sur-Seine
181, avenue Rouget de Lisle à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et fermé les samedis
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 103 3

45. Le site Vitry-sur-Seine
23, avenue Maximilien Robespierre à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 101 7

46. Le site Villejuif
42, rue de Chevilly à VILLEJUIF (94800)
Ouvert au public jusqu'à 14h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 100 9

47. Le site Vitry-sur-Seine
105-109, boulevard de Stalingrad à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 188 4

48. Le site Villejuif
8-10, avenue de Stalingrad à VILLEJUIF (94800)
Ouvert au public jusqu'à 17h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 368 2

49. Le site « Pyrénées »
255, rue des Pyrénées à Paris (75020),
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 913 2,

50. Le site « Bagnolet »
55, rue de Bagnolet à Paris (75020)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 914 0

51. Le site « Belleville »
271, rue de Belleville à Paris (75019)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
d'hématologie (hémostase), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 141 9

52. Le site « Clichy »
82, rue de Clichy à Paris (75009)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Pratiquant les activités d'hématocytologie
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 142 7

53. Le site « Crimée »
181, rue de Crimée à PARIS (75019)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée),
hématologie (hématocytologie, hémostase)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 198 9

54. Le site « Batignolles »
51, rue des Batignolles à PARIS (75017)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures et le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 200 3

55. Le site « Stalingrad »
2 avenue de Flandre à PARIS (75019)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures et le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 199 7

La liste des **cinquante-six** biologistes médicaux, dont **cinquante-cinq** associés, exerçant au sein du laboratoire est la suivante :

1. Madame Laetitia SIFER, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente
2. Madame Célia SABBAGH, pharmacien, biologiste coresponsable, directrice générale
3. Madame Véronique BRAVY, pharmacien, biologiste coresponsable, directrice générale
4. Madame Anne-Lise BRAVETTI, pharmacien, biologiste coresponsable, directrice générale
5. Madame Stéphanie BERNUSSET, médecin, biologiste coresponsable, directrice générale
6. Madame Isabelle VANHESTE-VERMEULEN, médecin, biologiste coresponsable, directrice générale
7. Monsieur François TOULAT, médecin, biologiste coresponsable, directeur général,
8. Monsieur Fabrice GUERRE, médecin, biologiste médical
9. Madame Valérie GODARD-QUENTEL, pharmacien, biologiste médical
10. Madame Geneviève CREMER, médecin, biologiste médical
11. Madame Cécile MALAQUIN, pharmacien, biologiste médical
12. Monsieur Charles IFERGAN, pharmacien, biologiste médical
13. Madame Caroll SORIA-ROYER, pharmacien-biologiste médical
14. Madame Michèle MALKA, pharmacien, biologiste médical
15. Monsieur Jean BOUBLIL, pharmacien, biologiste médical
16. Monsieur Patrick SAADA, médecin, biologiste médical
17. Madame Carmen BOADAS, pharmacien, biologiste médical
18. Madame Julie BUI QUANG, médecin, biologiste médical
19. Monsieur Olivier GIVERDON, pharmacien, biologiste médical
20. Monsieur Eric SILVERA, médecin, biologiste médical
21. Madame Frédérique BAUDURET, pharmacien, biologiste médical
22. Madame Corinne CHAMOULARD, pharmacien, biologiste médical
23. Madame Karima CHEIKH, médecin, biologiste médical
24. Monsieur Franklin BISMUTH, médecin, biologiste médical
25. Monsieur Alain TEMSTET, pharmacien, biologiste médical
26. Monsieur Jean RENAUD, pharmacien, biologiste médical
27. Monsieur Gilles BIALOT, médecin, biologiste médical
28. Monsieur Maurice BENHAMOU, pharmacien, biologiste médical
29. Monsieur Zidan ADJOUT, pharmacien, biologiste médical
30. Madame Yaelle ZARKA ELFASSY, médecin, biologiste médical
31. Monsieur Laurent TENNENBAUM, médecin, biologiste médical
32. Monsieur Rémi REVEL, médecin, biologiste médical
33. Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste médical
34. Madame Marielle FABRE-BONNET, médecin, biologiste médical
35. Madame Célia BRUGUEIROLLE, médecin, biologiste médical

36. Monsieur Michel AMSELLEM, médecin, biologiste médical
37. Monsieur Firas CHOUKRI, pharmacien, biologiste médical
38. Madame Florence GLEIZES MOREL, médecin, biologiste médical
39. Madame Béatrice DORRA, médecin, biologiste médical
40. Madame Valérie FOURQUET, pharmacien, biologiste médical
41. Madame Juliette VEZIN, médecin, biologiste médical
42. Madame Véronique POUSSET, pharmacien, biologiste médical
43. Monsieur Michel LAVNER, médecin, biologiste médical,
44. Madame Anne TRIOL, médecin, biologiste médical
45. Madame Pascale PIVERT, pharmacien, biologiste médical
46. Madame Leslie SITRUK Née SITBON, médecin biologiste, salariée associée
47. Monsieur Raphaël CARSIQUE, médecin, biologiste médical, salarié associé
48. Madame Marie-Josée ZERBIB-NAAS, médecin, biologiste médical, salariée associée
49. Madame Frédérique BOQUEL, pharmacien, biologiste médical, salariée associée exerçant à mi-temps
50. Monsieur Djamal HAOUCHINE, pharmacien, biologiste médical, salarié associé
51. Madame Ravine KEUKY, pharmacien, biologiste médical, salariée associée
52. Madame Gladys AYACHE, pharmacien, biologiste médical, salariée associée, exerçant à mi-temps
- 53. Monsieur Alexandre SUPARSCHI, médecin, biologiste médical, salarié associé**
- 54. Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical, salarié associé**
- 55. Monsieur Franck SEBBAN, pharmacien, biologiste médical, salarié associé**
56. Madame Oana POLOTANU, médecin, biologiste médical libérale non associée, exerçant à mi-temps

La répartition du capital social de la SELAS « GUEVALT » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions O	Actions P	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
BRAVETTI Anne-Lise	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BERNUSSET Stéphanie	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BIEDER Ariel	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BOADAS Carmen	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BOUBLIL Jean	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BUI QUANG Julie	10		0,0007600%	21 761	0,824%
CARSIQUE Raphaël	10		0,0007600%	21 761	0,824%
CREMER Geneviève	10		0,0007600%	21 761	0,824%
GIVERDON Olivier	10		0,0007600%	21 761	0,824%
GODARD-QUENTEL Valérie	10		0,0007600%	21 761	0,824%
GUERRE Fabrice	10		0,0007600%	21 761	0,824%
IFERGAN Charles	10		0,0007600%	21 761	0,824%
FABRE-BONNET Marielle	10		0,0007600%	21 761	0,824%
MALAQUIN Cécile	10		0,0007600%	21 761	0,824%
MALKA Michèle	10		0,0007600%	21 761	0,824%
SAADA Patrick	10		0,0007600%	21 761	0,824%

SABBAGH Célia	10		0,0007600%	21 761	0,824%
SORIA-ROYER Caroll	10		0,0007600%	21 761	0,824%
SILVERA Eric	10		0,0007600%	21 761	0,824%
SIFER Laëtitia	127		0,0096200%	276 355	10,464%
BRAVY Véronique	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BISMUTH Franklin	10		0,0007600%	21 761	0,824%
TEMSTET Alain	10		0,0007600%	21 761	0,824%
RENAUD Jean	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BAUDURET Frédérique	10		0,0007600%	21 761	0,824%
VANHESTE- VERMEULEN Isabelle	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BIALOT Gilles	10		0,0007600%	21 761	0,824%
CHAMOUARD Corinne	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BENHAMOU Maurice	10		0,0007600%	21 761	0,824%
ZARKA ELFASSY Yaelle	10		0,0007600%	21 761	0,824%
CHEIKH Karima	10		0,0007600%	21 761	0,824%
ADJOUT Zidan	10		0,0007600%	21 761	0,824%
TENNENBAUM Laurent	10		0,0007600%	21 761	0,824%
REVEL Rémi	10		0,0007600%	21 761	0,824%
ZERBIB-NAAS Marie- Josée	10		0,0007600%	21 761	0,824%
SITRUK Née SITBON Leslie	10		0,0007600%	21 761	0,824%
KEUKY Ravine	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BOQUEL Frédérique	10		0,0007600%	21 761	0,824%
HAOUCHINE Djamal	10		0,0007600%	21 761	0,824%
BRUGUEIROLLE Célia	10		0,0007600%	21 761	0,824%
AMSELLEM Michel	10		0,0007600%	21 761	0,824%
CHOUKRI Firas	10		0,0007600%	21 761	0,824%
AYACHE Gladys	10		0,0007600%	21 761	0,824%
GLEIZES MOREL Florence	10		0,0007600%	21 761	0,824%
PIVERT Pascale	10		0,0007600%	21 761	0,824%
DORRA Béatrice	6		0,0004500%	13 057	0,490%
FOURQUET Valérie	4		0,0003000%	8 705	0,330%
POUSSET Véronique	1		0,0000800%	2 177	0,082%
VEZIN Juliette	4		0,0003000%	8 705	0,330%
TOULAT François	16		0,0012100%	34 817	1,318%
LAVNER Michel	3		0,0002300%	6 529	0,247%
TRIOL Anne	3		0,0002300%	6 529	0,247%
SUPARSCHI Alexandre	1		0,0000800%	2 177	0,082%

DJELLEL Mohamed	1		0,0000800%	2 177	0,082%
SEBBAN Franck	1		0,0000800%	2 177	0,082%
Sous-total Associés Professionnels Internes	607		0,04595%	1 320 889	50,01%
SELAS BIOFUTUR		150 747	11,41293%	150 747	5,71%
SELAS BIO-CLINIC		1 169 490	88,54111%	1 169 490	44,28%
Sous-total Associés Professionnels Externes		1 320 237	99,95404%	1 320 237	49,99%
TOTAL	607	1 320 237	100,00%	2 641 126	100,00%
	1 320 844				

ARTICLE 2^e : L'acte de déclaration n° DOS-2025/385 en date du 17 janvier 2025 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « GUEVALT », sis 31 boulevard Henri IV à PARIS (75004) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis,

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,

Le 24 juillet 2025
Le Directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS